

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

INCa  
Institut national du cancer

#### **Décision du 26 octobre 2015 portant délégation de signature au sein de l'Institut national du cancer**

NOR : AFSX1530826S

La présidente de l'Institut national du cancer,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1415-2 et suivants et D. 1415-1-1 ;

Vu le décret du 27 mai 2011 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national du cancer ;

Vu l'article 11 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer approuvée par arrêté interministériel en date du 6 août 2013 ;

Vu l'article 11 du règlement intérieur de l'INCa du 18 décembre 2014 ;

Vu la décision du 12 février 2015 investissant Mme FERRARI d'une délégation de signature,

Décide :

Mme Claudia FERRARI, responsable du département organisation et parcours de soins, est investie d'une délégation de signature aux fins de signer les actes ou documents suivants, dans la limite des attributions du département :

1. Dans le cadre de la commande publique :

- l'ensemble des actes juridiques et matériels relatifs aux achats d'un montant inférieur ou égal à 30 000 € HT ;
- les certificats de service fait jusqu'à 30 000 € HT.

2. Dans le cadre des frais de mission et déplacement :

- les ordres de mission, les avis de réunion et les convocations des intervenants extérieurs ;
- les ordres de mission en France métropolitaine d'un collaborateur ;
- les états de frais d'un collaborateur.

La présente délégation prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et annule et remplace la délégation susvisée. Elle prend fin dès qu'un changement se produit soit dans la personne du délégué, soit dans celle du délégataire. Elle sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 26 octobre 2015, en 3 exemplaires.

*La présidente,*  
A. BUZYN